

SOCIÉTÉ

societe.union@sonapresse.com

Formation professionnelle: 90 enseignants et formateurs aptes à l'emploi

Hans NDONG MEBALE
Libreville/Gabon

DANS le cadre du Projet de développement des compétences et de l'employabilité (Prodece), la cuvée des 90 formateurs et enseignants retenus pour ces travaux qui ont démarré en janvier 2021 a reçu, samedi dernier, à l'amphithéâtre de l'École normale supérieure de l'enseignement technique (Enset), les parchemins sanctionnant la fin de son cursus.

Au terme de cette formation, qui s'est déroulée dans un premier temps à l'Office de la formation professionnelle et de la promotion du travail (OFPPT), puis à l'Enset, les impétrants vont être déployés et affectés dans les centres sectoriels de Nkok et les quatre établissements professionnels répartis entre Libreville, Franceville et Fougamou.

Dans cette logique, le ministre de la Formation professionnelle, Raphaël Ngazouze, a souligné que le Plan d'accélération de la transformation (PAT), noble vision du chef de l'État, s'articule autour de la transformation structurelle de l'économie et de la création de richesse inclusive, créatrice d'emplois en faveur de la jeunesse et exige un important investissement, notamment dans la construction des infrastructures de dernière génération, du développement des curricula et la formation des formateurs.

"Pour matérialiser cette vision, le gouvernement, en partenariat avec les bailleurs de fonds, a initié des réformes dans les secteurs de l'enseignement technique et de la formation professionnelle", a-t-il indiqué.

Pour rappel, ce projet est à l'initiative du gouvernement gabonais, financé par la Banque mondiale, avec pour objectif d'enrayer la crise du chômage. Il vise 6 500 jeunes âgés de 18 à 34 ans sur une période de 5 ans. Soit 3 500 diplômés des écoles d'enseignement technique et de formation professionnelle, et 3 000 jeunes déscolarisés.

«Pour matérialiser cette vision, le gouvernement, en partenariat avec les bailleurs de fonds, a initié des réformes dans les secteurs de l'enseignement technique et de la formation professionnelle»



Officiels et impétrants à l'issue de la cérémonie de remise de parchemins, samedi à l'Enset.

Photo: H.N.M

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DE LA RELANCE

SECRETARIAT GÉNÉRAL

DIRECTION GÉNÉRALE DES IMPÔTS
BP: 45 / 37 LIBREVILLE
TEL: 79 53 76 / 77

DIRECTION DES RÉGIMES SPÉCIFIQUES
N° 0080 /NER/SG/DGI/DRS

GWS/ASM

COMMUNIQUE

Le Directeur Général des Impôts porte à la connaissance de l'ensemble des contribuables qui ont bénéficié des exonérations, dispenses ou allègements d'impôts sur la période 2012 à 2022, qu'une mission de contrôle des contreparties des avantages fiscaux consentis par l'État sera conduite par la **Direction des Régimes Spécifiques (DRS)**, à compter du mois de septembre 2022.

Cette mission se déroulera en trois phases concomitantes : une phase d'audition, une phase de contrôle in-situ et une phase d'évaluation des contreparties.

À cet effet, vous voudriez bien transmettre à ladite Direction, les documents suivants :

- Fiche de renseignements dûment remplie à retourner à la DRS avant le début de l'opération ;
- Fiche unique d'enregistrement ou fiche circuit ;
- Statuts ;
- Plan de localisation ;
- Cahier de charges ;
- Fondement juridique de l'avantage (accord, convention, lettre de l'autorité administrative concédant l'avantage ...) ;
- Identité et contact téléphonique du point focal.

Pour toutes informations complémentaires, vous êtes priés de vous rapprocher de la **Direction des Régimes Spécifiques** sise au 2ème étage, porte n° 224, aile gauche, bâtiment ancien domaine ou d'appeler au **062.38.93.25/074.01.94.50**.

Fait à Libreville, le 4 JUIL. 2022

La Direction Générale des Impôts